

EXPOSITION CANINE NATIONALE

CACS
de la SCC

QUIBERVILLE SUR MER

Rue de la Saône



DIMANCHE 30 JUILLET 2023

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS :

13 JUILLET (date de réception)

et **16 JUILLET** (sur internet)

**RESPECT DES GESTES BARRIÈRES ET
CONSIGNES SANITAIRES**

SÉANCE DE CONFIRMATIONS POUR CHIENS NON EXPOSÉS

SAMEDI 29 JUILLET 2023 à horaires et à partir de 14H30

EXPOSITION SANS CAGES

ENTREES VISITEURS GRATUITES !

EXPOSITION A HORAIRES

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1° GROUPE	
Bergers allemands	BOURHOVEN Roland
Berger de Picardie, Bergers des Pyrénées, Chien de berger catalan, Chiens de berger belge, Schipperke, Welsh Corgis	DUGUE Brigitte
Bergers hollandais, Chien loup de Saarloos, Schapendoes, Colley barbu, Berger blanc suisse	MARTIN Philippe
Berger australien, Berger des Shetland	SOCOLOVERT Anne
Races non citées	SOULAT Raymond
2° GROUPE	
Hovawart, Rottweiler, Dogue de Bordeaux	BOULOT Christine
Pinscher, Schnauzer, Terrier noir russe	CALLOCH Richard
Bouvier Suisses, Dogues argentin, du Tibet, allemands, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel	HINQUE Pascal
Terre Neuve, Landseer	à désigner
Bulldog anglais, Cane Corso, Mastiff - Bullmastiff, Shar Pei	PRESSIAT Violaine
Boxer, Bulldog Continental, Races non citées	SOULAT Raymond
3° GROUPE	
Russell Terriers, Terriers d'Ecosse	ESCOFFIER Jean-Louis
Bull Terriers, Staffordshire américain, Staffordshire Bull Terrier	LAFAY Christiane
Airedale, Bedlington Terrier, Border Terriers, Fox-Terriers, Terrier australien, Terriers Anglais, Terriers irlandais, Toy Terrier, Races non citées	CALLOCH Richard
4° GROUPE	
Teckels	ESCOFFIER Jean-Louis
5° GROUPE	
Chow Chow, Akita, Akita américain, Esquimau canadien, Chien du Groenland, Norsk elghund, Chien norvégien de Macareux, Laïkas, Chien d'élan suédois, Spitz de norbotten, Chien d'ours de Carélie, Spitz finlandais, Berger d'Islande, Buhund norvégien, Chien suédois de Laponie, Spitz des visigoths, Chien et Berger finnois de Laponie, Jindo coréen, Husky sibérien, Malamute de l'Alaska, Samoyède, Spitz du Japon	GODIMUS Chantal
Basenji	KLEIN Jean-Claude
Spitz allemands, Spitz italien , Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Eurasier, Races non citées	ESCOFFIER Jean-Louis

6° GROUPE	
Chien de St Hubert, Beagle, Basset Hound, Dalmatien, Races non citées	MASUEZ Christian
7° GROUPE	
Braque Allemand, Braque de Weimar, Epagneul Breton, Pointer, Setters, Races non citées	BLEMUS Lionel
8° GROUPE	
Chien d'eau américain, Cockers américains, Cockers anglais, Clumber, Field spaniel, Sussex spaniel, Springer spaniel, Springer spaniel, Welsh springer, Kooikerhondje, Irish water spaniel, Races non citées	FACQ Bruno
Golden, Labrador, Retrievers	LEGRAND-LELOUP Monique
9° GROUPE	
Chihuahuas, Coton de Tuléar, Epagneuls continentaux, King et Cavaliers King Charles spaniels, Petits chiens russes, Races non citées	KLEIN Jean-Claude
Bouledogues français, Caniches, Epagneuls japonais, Pékinois	PRESSIAT Violaine
10° GROUPE	
Whippet, Afghan, Races non citées	BARJOT Bernard
Races non Reconnues par la FCI	
Epagneul de Saint-Usuge	BLEMUS Lionel
Pluricolores à poil frisé	PRESSIAT Violaine

Les spéciales sont indiquées en rouge.



ENGAGEMENT POSSIBLE PAR INTERNET PAIEMENT SECURISE - <https://cedia.fr>

Seuls les engagements internet payés sur ce site seront pris en compte.
L'ACTSM demande 1€ supplémentaire par transaction pour les frais bancaires.

Début des jugements à 9h30
Récompenses à partir de 12h30

Feuilles à télécharger sur cedia.fr
ou à demander au secrétariat tél. 02 32 10 38 19

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvo-virus et la toux du chenil.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA A QUIBERVILLE SUR MER le dimanche 30 juillet 2023

Elle sera ouverte au public de 9 h à 17h.

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9h30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.
LOGEMENT - Seuls les chiens d'une même race et d'une même taille appartenant au même propriétaire pourront être logés dans la même cage. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens classés (jusqu'au 4^e excellent) ne pourront quitter l'exposition avant 16h30.

La distribution des récompenses s'effectuera à partir de 12h30.
RESTAURATION - Un buffet sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur, le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du Président de la Société Organisatrice.

PRESENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.
TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs-Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi à l'entrée de l'exposition :

Des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
Des chiens aveugles ou estropiés
Des chiens dangereux

Des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformation
Des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir des frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Pour les juges, voir le règlement des juges. Un juge ne peut en aucun cas, à partir du moment où il fait partie du jury, présenter le jour où il officie. Par contre les membres de sa famille ou une tierce personne pourront présenter ses chiens dans toutes les races qu'il ne juge pas ce jour là.

Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.
Seront refusés :

- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs informatiques.

- Les engagements parvenus après la date des engagements

Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe lot/d'élevage ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagements doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception qui devra être présenté à l'entrée au plus tard 10 jours avant l'exposition.

Pour les engagements en Lots d'Elevage, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur (cf. feuille d'engagement) pour 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquitté le montant. Pour les meutes (terriers, teckels, chiens courants) le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant au même propriétaire est fixé par l'organisateur (cf. feuille d'engagement) donnant droit à l'engagement en classe individuelle de 6 chiens. Elles doivent être jugées suivant l'échelle des points adoptée par la SCC. Les meutes de terriers et de teckels sont jugées séparément des meutes de chiens courants. Les autres sujets appartenant à la meute pourront être également engagés en classes individuelles, mais devront acquitter le montant fixé par l'organisateur. Une meute se compose au minimum de 6 chiens.

sont considérés comme classes individuelles, les classes ouverte, travail, intermédiaire, champion, jeune, vétérinaire.

Vous pouvez engager dans les classes ci-après :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge. Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

Classe ouverte : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe travail et la classe intermédiaire.

Classe travail : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois le jour de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement) et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail par la SCC. La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe intermédiaire.

Classe Champion : réservée exclusivement aux chiens déclarés champions nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI, ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement). Joindre la photocopie du titre de champion. **Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.** Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail.

Classe Jeune : pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif excellent mais non au C.A.C.S.

Classe Puppy : pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

Classe Baby : pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant) : très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant.

Classe Vétérinaire : Pour les chiens âgés au minimum de 8 ans au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à un qualificatif et un classement et ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Classe ne concourant pas : Pour les chiens titulaires d'un certificat de naissance ou inscrits à un livre d'origines reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

Classe Paire : Pour 2 chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés en classe individuelle (1).

Classe Couple : Pour 2 chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et engagés en classe individuelle (1).

Les classes de Couple et Paire doivent être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

LOT D'AFFIXE : (classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 eu au plus 5 chiens, sans distinction de sexe, de même race et variété, dès chez le même producteur, pouvant appartenir à des propriétaires différents, de deux lices différentes, déjà engagés en classe individuelle (1). Le classement qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Inscriptions au Secrétariat de l'exposition.

LOT DE REPRODUCTEUR : (classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

MEUTES - Réservée aux Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement (voir au recto) à l'ordre de l'ACTSM par mandat-lettre ou un titre de paiement. Pour les étrangers, règlement par mandat international

Sur Internet : seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 13 Juillet 2023. Tout engagement parvenu avant la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour les frais de secrétariat.

REFUS ET EXCLUSIONS -

* des engagements : La Société organisatrice se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas avoir à admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser sous déduction d'une somme de 10 % pour les frais de secrétariat même après les avoir acceptés.

* des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ayant subi une otectomie après le 28/08/2008

- ceux refusés par le service vétérinaire

- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite

- ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, d'un interprète (fonction qui ne peut être tenue en aucun cas par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmer de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 80 chiens environ.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront classés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» en classe champion, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur

- ceux qui auraient fait une fausse déclaration

- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper la qualité de celui-ci

- ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.

- ceux qui auraient introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre

- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux ... et ce en quelque cas ou quelle que soit la cause.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leur chien tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut être en aucun cas reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leur chien, les exposants acceptent de façon absolue sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (cf. paragraphe réclamations)

CONFIRMATIONS - Une liste des modifications intervenues après édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Les juges devront fournir toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire (en cas de doute, la carte de tatouage fait foi).

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr 3 : Staffordshire American _____ 15 mois

Gr 4 : Teckels _____ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibibenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

TRES IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) Pour les chiens de 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires Départementaux la photocopie du certificat anti-rabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination, un mois après la date de sa délivrance, les dates du début et de fin de validité du certificat doivent être portées sur le certificat

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par le vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Concernant la caudectomie, l'otectomie ainsi que les chiens de 2^e catégorie, veuillez consulter le règlement sur le site de la SCC.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE SEINE-MARITIME

affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

Renseignements auprès de l'ACTSM : Tél. : 02 32 10 38 19 - canine76@wanadoo.fr



QUIBERVILLE SUR MER



Dimanche 30 Juillet 2023

DEMANDE D'ENGAGEMENT à Renvoyer à CEDIA - Exposition de Quiberville - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 Wolfisheim

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 13 JUILLET 2023 date de réception!

Race: _____

Taille: _____ Couleur: _____ Poil: _____ Poids: _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil : Teckels, St-Bernard, Russkiy Toy, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios, Retrievers, Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

N° tatouage ou transpondeur: _____

N° Livre d'Origines: _____

Nom du chien : _____

Date de naissance: _____ Sexe: _____

Nom du père: _____

Nom de la mère: _____

Producteur: _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____ Pays: _____

Tél: _____ Mail: _____

Le chien est-il à confirmer? OUI NON
(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

Classe d'engagement: Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne Concourant pas Meute

Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte

INSCRIPTION JEUNE PRÉSENTATEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Catégorie d'âge : 10-13 ans 14-17 ans

● remplissez la grille d'engagement ci-dessous et le volet de calcul

● envoyez la feuille à

CEDIA - exposition de Quiberville - 67 rue du G^l Leclerc - 67202 WOLFISHEIM, accompagnée de :

- son règlement libellé à l'ordre de l'ACTSM (chèque bancaire ou mandat - **pour les étrangers, mandat cash ou virement uniquement**). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie

OU

● **inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé).**

Les engagements par fax ou par mail seront refusés, les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte

Votre carte d'exposant vous sera envoyée 1 semaine avant l'exposition

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Fait à _____

le _____

Signature
du propriétaire :

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	Tarifs	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	38 €	
2 ^e et 3 ^e chien (chacun)	31 €	
Suivants (chacun)	25 €	
Puppy	25 €	
Baby	20 €	
Vétéran	20 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	5 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute	25 €	
Jeune présentateur	8 €	
Cotisation ACTSM (facultatif)	Simple: 15 € Couple: 20 €	
Réduction de 2 € par engagement pour les adhérents ACT Seine Maritime à jour de cotisation N° de carte ACTSM 2023:		-
	Total:	

Par Mandat Chèque CCP Virement
Libellé au nom de l'ACT de Seine Maritime
IBAN – Identifiant International de Compte :
FR76 1027 8021 0400 0205 5260 183
BIC – Identifiant International de l'Etablissement : CMCIFR2A
DOMICILIATION : CCM GRAND QUEVILLY

En cas d'engagement de plusieurs chiens, les classes puppy et vétéran et ne concourant pas ne peuvent être comptées comme 1^{er}, 2^e et 3^e chien.

Elevage, Lot d'Elevage, Couple, Paire: Engagement sur place: 8 €

